

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

18/04/14



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2014  
N° 32 /2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J., CERONI J., CHAIB J., L., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., KOENIG S., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

**PROCURATIONS** : N.LEGROS à M.MENDEZ ., S.CHABANY à J.NIVON

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES – BUDGET EAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Trésorière de la commune d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables pour les administrés suivants concernant des factures de 2006-2008-2010-2011-2012-2013 :

- ABERT LUC	0. 09 €
- BATTANI HENRI	0. 21 €
- BENKREIRA	0. 11 €
- BERTHET ELIE	0. 24 €
- CAILLAT DANIEL	0. 22 €
- CAVAGNA JOSEPH	0. 05 €
- CHOUBA AHMED	7. 64 €
- COLANGELO NICOLAS	0. 28 €
- FONDVILLE CHARLES	21. 42 €
- GAHFEZ FAYCAL	0. 10 €
- GALET DENIS	0. 27 €
- GALLEGRO GABRIEL	0. 80 €
- GARCIA MARIE ISABELLE	23. 07 €
- GISBERT GERARD	0. 87 €
- GRISAFFI CHRISTELLE	0. 91 €
- GUIGNIER FRANCOIS	0. 29 €
- HUGONNARD AIME	0. 09 €
- NIER MICHELE	0. 50 €
- PANIGHETTI ALDO	17. 17 €
- RAMBAUD ANGELE	0. 10 €
- ROBINET GEORGES	0. 85 €
- SANTAMARIA MIREILLE	0. 28 €
- TARDY RENE	0. 36 €
- TENOUTIT ABDELMADJID	12. 59 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le 18/04/14

**TOTAL 88. 51 € (quatre vingt huit euros et cinquante et un centimes)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**VU** l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par la Trésorière et les pièces justificatives,

**ACCEPTTE** les admissions en non valeur des produits suivants :

- ABERT LUC	0. 09 €
- BATTANI HENRI	0. 21 €
- BENKREIRA	0. 11 €
- BERTHET ELIE	0. 24 €
- CAILLAT DANIEL	0. 22 €
- CAVAGNA JOSEPH	0. 05 €
- CHOUBA AHMED	7. 64 €
- COLANGELO NICOLAS	0. 28 €
- FONDVILLE CHARLES	21. 42 €
- GAHFEZ FAYCAL	0. 10 €
- GALET DENIS	0. 27 €
- GALLEGRO GABRIEL	0. 80 €
- GARCIA MARIE ISABELLE	23. 07 €
- GISBERT GERARD	0. 87 €
- GRISAFFI CHRISTELLE	0. 91 €
- GUIGNIER FRANCOIS	0. 29 €
- HUGONNARD AIME	0. 09 €
- NIER MICHELE	0. 50 €
- PANIGHETTI ALDO	17. 17 €
- RAMBAUD ANGELE	0. 10 €
- ROBINET GEORGES	0. 85 €
- SANTAMARIA MIREILLE	0. 28 €
- TARDY RENE	0. 36 €
- TENOUTIT ABDELMADJID	12. 59 €

**TOTAL 88. 51 € (quatre vingt huit euros et cinquante et un centimes)**

La somme correspondante sera imputée au compte 6541 du budget communal 2014.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
**CHAMP sur DRAC 17 avril 2014**

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

